

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 8 août 2007 portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère de la défense.

Du 14 septembre 2007

NOR D E F H 0 7 6 6 8 6 6 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Arrêté du 8 août 2007 (JO n° 225 du 28 septembre 2007, texte n° 28 ; JO/220/2007. ; BOEM 111.2.1.2, 351.1.2.3, 352-0.3).

Référence de publication : JO n° 260 du 9 novembre 2007, texte n° 24 ; JO/263/2007.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 8 août 2007 portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère de la défense,

Arrête :

Art. 1er. Le tableau annexé au présent arrêté annule et remplace le tableau correspondant annexé à l'arrêté du 8 août 2007 susvisé.

Art. 2. Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 septembre 2007.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur des ressources humaines :

Le chef de service,

F. LE PULOC'H.

ANNEXE.

AUTORITÉ ASSURANT la présidence de la CAPL	ARMÉES OU SERVICES (y compris DGA) rattachés et compétence territoriale	GRADES	REPRÉSENTANTS		
			Du personnel		De l'administration
			Titulaires	Suppléants	
Adjoins administratifs					
CAPL/Adjoint administratif. – La Réunion. M. le commandant des forces armées dans la zone sud de l'Océan indien.	Toutes armées ou tous service relevant des FAZSOI.	Adjoint administratif principal de 1re classe.	1	1	6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants désignés par les services relevant du commandement supérieur des FAZSOI.
		Adjoint administratif principal de 2e classe.	2	2	
		Adjoint administratif de 1re classe.	2	2	
		Adjoint administratif de 2e classe.	1	1	